

JUIN 2024

Allianz Life Portal, plateforme d'investissement

Le nouvel Allianz Life Portal pour l'activité Vie est lancé ! Ce document vous permet d'évaluer rapidement les contrats que vous pouvez établir sur cette plateforme et aussi de découvrir quelques-unes de ses fonctionnalités.

Produits disponibles: Allianz ActiveInvest et Allianz Xcellence

Allianz Activeinvest et Allianz Xcellence sont actuellement disponibles sur le portail. Au cours du second semestre de 2024, des produits supplémentaires seront ajoutés.

Que peut-on faire via l'[Allianz Life Portal](#) ?

- Le **processus de souscription** complet, la rédaction des **modifications**, l'introduction d'une **demande de switch** et l'**ajout d'une mise en gage**, pour les contrats établis via le nouveau portail.
- Pour **1 ou 2 preneurs d'assurance physiques** et **1 ou 2 assurés**. Pour les **personnes morales** en tant que preneur d'assurance, sélectionnez la version « corporate » du produit souhaité.
- Options possibles : Via 'Dripswitch': **switch périodique** (avant: Transfert progressif de l'épargne), possible sans date de fin et **switches périodique du gain** (avant: gestion active des plusvalues). En outre, la **limitation de risque dynamique** avec période d'attente initiale. Attention : la limitation de risque dynamique n'est pas possible pour Allianz ActiveInvest.
- **Plusieurs bénéficiaires nominatifs et bénéficiaires acceptants** sont possibles, ainsi que l'ajout d'une **clause de retour conventionnel**.
- Un preneur d'assurance **qui ne réside pas en Belgique**.
- L'ajout d'un **représentant légal**.
- **Une souscription d'assurance par un mineur**, avec l'ajout d'un représentant légal, est également déjà possible.

- Communiquer de préférence par voie numérique aux clients qui souhaitent partager leur **adresse e-mail**. Dans un premier temps seulement, les documents relatifs à une nouvelle affaire seront envoyés par voie numérique. D'autres documents seront disponibles ultérieurement par voie numérique.
- Importation de données à caractère personnel **via eID**.
- Il est possible de **modifier la commission** via le cadre "Options administratives" qui se trouve sur la page d'aperçu du contrat. Par défaut, le taux de commissions s'élève à 3%.
- **La clause d'exercice** s'applique à 2 preneurs d'assurance et à un assuré différent du preneur d'assurance. Cette clause règle les droits du contrat inc. le prédécès de l'un des deux preneurs d'assurance et remplace et combine ainsi l'ancienne « Clause de continuation » et la « Clause de prédécès ». La clause apparaîtra sous la rubrique « Preneur(s) d'assurance » le cas échéant.
- **Les actions commerciales** seront automatiquement prises en charge par le système si le contrat et/ou la prime versée est éligible à cette action commerciale. Cet ajustement n'a pas lieu immédiatement et ne sera visible dans le système que le lendemain. L'extrait de contrat contiendra toutes les informations réglées, ce qui n'est pas encore le cas pour le certificat personnel et la fiche de tarif.
- **Le workflow** permet de travailler de manière claire : génération de documents, questionnaire AML, etc. Il est important de respecter l'ordre des documents à télécharger.

Pas encore possible via l'[Allianz Life Portal](#)

- **L'ouverture d'un dossier rachat ou d'un dossier décès**. Prenez contact avec le Backoffice via payoutlife@allianz.be.
- **Un réinvestissement d'un contrat Allianz existant**. Utilisez [ProLink Life](#).

Informations pratiques

- **Important** : pour tout versement de prime concernant les contrats dans le nouvel Allianz Life Portal, utilisez uniquement le **nouveau** numéro de compte : **BE30 3632 3869 4711**.
- Si votre client a **déjà un ou plusieurs contrats d'investissement chez Allianz**, mentionnez toutes les primes des autres contrats d'investissement réduites par le montant brut des retraits via 'Options administratives' - 'Volume des primes - Supplémentaire'.
- Les contrats établis via le nouveau portail peuvent être consultés directement sur la nouvelle plateforme. Vous y avez accès à :
 - **La valeur actuelle** du contrat, tant globale que par fonds
 - **L'historique financier** du contrat
- L'état actuel du contrat est disponible via le **rapport commercial, un extrait de compte ou un extrait de contrat**. Vous pouvez créer ces documents via l'onglet 'Documents'.
- Familiarisez-vous avec la nouvelle terminologie utilisée sur la nouvelle plateforme :
Les **options** en un coup d'œil :
 - la 'limitation du risque dynamique'
 - le 'transfert progressif de l'épargne' est désormais appelée 'switch périodique'
 - la 'gestion active des plusvalues' est désormais appelée 'switch périodique des gains'
- Le portail est **disponible en néerlandais, français et anglais**. Il est facile de changer de langue sur la page d'accueil. Attention, afin d'éviter des erreurs de traduction, merci de ne pas utiliser Google Translate.

Votre accès à l'Allianz Life Portal

En cas d'accès Portima

- Via Allianz → contrat, nouvelle affaire → Vie et placements (Allianz Life Portal).
- Via Allianz → contrat, avenant → Vie et placements (Allianz Life Portal).
- Via Allianz → contrat, consultation → Vie et placements (Allianz Life Portal).

En cas d'accès Digipass

Accès via <https://lifeportal.allianz.be>.

Les documents contractuels : qui reçoit quoi ?

Vous êtes courtier Portima

- **Le certificat personnel** vous est envoyé par bloc-retour et par e-mail. Ce document sera également disponible via le portail.
- **L'extrait de contrat** vous est envoyé par bloc-retour et par e-mail et au client par e-mail (sauf si le client a choisi l'envoi par la poste).

Vous n'êtes pas un courtier Portima

- **Le certificat personnel** vous est uniquement envoyé par e-mail. Ce document sera également disponible via le portail.
- **L'extrait de contrat** vous est envoyé par e-mail ainsi qu'à votre client (sauf si le client a choisi l'envoi par la poste).

Les documents contractuels en cas de nouveau contrat

- **La demande de souscription** : à télécharger à la fin de la souscription et à signer par le client, après quoi ce document, accompagné d'autres documents nécessaires, peut être chargé sur l'écran suivant.
- **Le certificat personnel** est la version acceptée et signée par Allianz et contient toutes les informations pour un paiement correct (numéro de compte, communication structurée). Il vous appartient de fournir ce document avec les informations de paiement correctes à votre client.
- **L'extrait du contrat** contient la date de début correcte et le montant du premier versement reçu.

Vos personnes de contact

En cas de questions, remarques, suggestions, etc.

Contactez votre sector manager.

En cas de problèmes d'accès

Contactez le Broker Helpdesk via l'adresse e-mail broker.helpdesk@allianz.be ou via le numéro de tél. + 32 2 895.10.00.

En cas d'incidents

Envoyez un courriel à votre sector manager avec les informations suivantes : Identifiant, le nom et prénom de l'utilisateur, compte BCAB, indication de l'heure et date, le produit, le numéro d'offre ou de contrat, une description de l'incident et un printscreen du message d'erreur.

Pour contacter les services opérationnels

Envoyez un e-mail à servicinglife@allianz.be.